

LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION AU COLLEGE

La demi-pension est un **service rendu** aux familles des élèves qui en font la demande. Une carte pour le passage des élèves au self le midi est distribué à chaque rentrée pour les élèves de 6^{ème} et les nouveaux élèves. Cette carte est valable durant toute la scolarité de l'élève et sera rendue en 3^{ème}. La première carte est gratuite. En cas de perte ou de détérioration, chaque nouvelle carte est facturée **5 euros**.

Si l'élève est libéré l'après-midi en cas de modification d'emploi du temps, il n'est autorisé à sortir qu'après avoir pris son déjeuner.

Le changement de régime (demi-pensionnaire à externe et vice-versa) ne peut être accordé qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant sur demande écrite de la famille et après accord du chef d'établissement.

Un élève externe peut déjeuner de manière occasionnelle au restaurant scolaire. Le paiement doit se faire à l'avance auprès du secrétariat de gestion. Le repas est fixé à **3,80 euros** pour 2021. (Augmentation de 5 centimes par rapport à 2020).

Les tarifs des repas de demi-pension sont fortement encadrés par la collectivité territoriale et votés par les membres du conseil d'administration. Ces tarifs sont susceptibles d'augmenter l'année civile suivante.

Le forfait est payable par trois trimestres à réception de l'avis aux familles. Cet avis aux familles est transmis **par mail** à tous les élèves demi-pensionnaire pour chaque trimestre (en novembre pour le 1er trimestre ; en février pour le 2ème trimestre ; et en mai pour le 3ème trimestre).

Le paiement s'effectue au secrétariat de gestion par chèque, espèces (contre quittance) ou par virement sur le compte du collège (RIB sur facture). De plus, le collège propose le système de prélèvement automatique mensuel. (Voir PJ)

A défaut de paiement au terme du délai indiqué, une procédure contentieuse est engagée.

Pour information, les tarifs 2021 sont de **437,85 euros** pour le forfait 2021 soit **3,15 euros le repas** (augmentation de 5 centimes par rapport à 2020). Le règlement intérieur de la demi-pension se retrouve en détails dans le carnet de liaison de votre enfant.